

C'était à 2 minutes de la fin du match.

Aussitôt après un fanatique de la Rwandaise se précipita directement sur ce joueur sorti de Rayon Sports pour le menacer parce que, dit-on, il venait de casser le pied de son frère sur le terrain. Alors tous les joueurs remplaçants et de champ de Rayon Sports se précipitèrent aussi pour protéger leur coéquipier. Ce fut la soupe totale. Sur cette situation de désordre, j'eus à interner et remettre les joueurs en place. Le jeu fut repris sans tarder et peu après l'arbitre siffla la fin du match. C'était à 17H27'. Cette mi-temps a duré 48 minutes de jeu.

SCORE DU MATCH: 1 but partout.

OBSERVATIONS:

Si le match a perdu son caractère de fair play, la faute incombe totalement à l'incompétence de l'arbitre MANIRAHALI Déo. Celui-ci n'arrive pas vraiment à avoir de personnalité sur les terrains de jeu. Il favorise dans tous ses matchs la brutalité des joueurs. De plus, il lui manque une vision totale d'un champ de jeu et tremble souvent quand la partie qu'il a à diriger devient difficile. Cela amène les joueurs de le sousestimer et de faire n'importe quoi sans avoir peur d'une sanction quelconque. C'est donc inacceptable pour un arbitre officiel et certifié depuis.

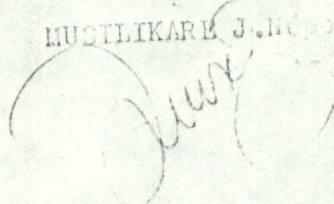
Propositions de sanctions:

- a) L'arbitre MANIRAHALI Déo devrait être suspendu pour une durée indéterminée car les commissaires et les observateurs qui l'ont vu officier les matchs le jugent toujours incompetent et inacceptable pour diriger un match de football. Il a toujours créé l'esprit de révolte dans les matchs et l'organisation en patine.
- b) Le juge de touche NSHIMYUMUKIZA Eliel, qui s'est présenté sans tenue officielle d'arbitre, lui adresser des observations et un avertissement à ce sujet.
- c) Adresser un dernier rappel d'avertissement à toutes les équipes et à Rayon Sports en particulier en ce qui concerne l'oubli des cartes des joueurs lors d'un match officiel. Cela est inadmissible car cette situation perturbe la régularité d'un match qu'il soit.

Kigali, le 5 Août 1985

Commissaire du match

MUTILIKARA J. Ndayishimiye



Kigali, le 13 août 1985

N° 0076/CNDF/85

*A vérifier ces accusations et
en faire rapport au Ministre.*

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Nous avons constaté dès l'ouverture
sance des délégués du Ministère sur
rencontres des équipes de première
concerne a dû imposer sa qualité de

Si telle est effectivement leur
mission, nous apprécions beaucoup le geste du Ministère.

Nous aurions souhaité néanmoins, être
être informé à temps, pour la meilleure coordination des efforts
de tous les intervenants. En effet, certains arbitres se plaignent
déjà des faits de quelques "commissaires" qui en plus de l'ignorance
de la loi du jeu, se complaisent à les intimider pour le bénéfice
des clubs de leur choix.

Nous serions également heureux de
savoir ce que la Fédération est en droit d'attendre de leurs
services, surtout que nous ignorons tout de leurs rapports.

Veuillez agréer, Monsieur le
Ministre, l'expression de ma très haute considération.

C.P.I.à:

- Monsieur le Membre du
Bureau Fédéral (Tous)

Président de la Fédération
Rwandaise de Football Amateur
Félicien NGANGO

